



Mairie de BUISSON

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 11 Septembre 2024 à 18 h

Présents : Mesdames Chantal FRITSCH, Florence CHOPIN, Mireille DUCLOS-TORTEL, Evelyne MALET, Sylvie PUECHLONG, Christine SERRET
Messieurs : Bernard LIS, Marc COUCHE, Philippe PUIGMAL, Vincent ROCHETTE
Excusé : Dominique LE CRONC (pouvoir à Mme Malet),
Secrétaire de séance : Mme Florence CHOPIN

Le quorum est atteint (présents 10 votants 11).

La séance commence par une question diverse comme annoncé dans la convocation, à savoir : **présentation du site Natura 2000 et du Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues** par A. Sagnier animatrice Natura 2000 et F. Souciet Directeur du Syndicat SMEA.

Le diaporama a été transmis au préalable. Il est exposé les travaux du Comité de pilotage du site Natura 2000 (rivière et ripisylve de l'Eygues). Sont présentés le site, les actions engagées et les perspectives 2025-27. Une action sur Buisson est détaillée au niveau des Ramières Hautes.

Le DOCOB (documents d'objectifs) prévoit la mise en place d'un plan de gestion et de mise en valeur favorisant l'ensemble des enjeux liés à Natura 2000.

Florence Chopin revient sur la proposition de mise en valeur prévoyant des actions de nature à augmenter la fréquentation du lieu voire à l'anthropiser (panneautage). Elle indique que cela lui paraît contraire aux orientations du comité de pilotage de l'an dernier et surtout pas favorable à la préservation du site.

Franck Souciet indique que ces éléments sont ceux du programme actuellement en cours et que lors de la préparation du programme 2025-27 cela pourra évoluer au gré des volontés des propriétaires privés et des collectivités concernées.

Il est également évoqué la question du canal. Le syndicat en reprend la gestion au regard des enjeux d'un bon fonctionnement de la zone humide.

19h la séance reprend l'ordre du jour initial. Le quorum est atteint, le conseil nomme F Chopin secrétaire de séance.

1/ Approbation du PV du conseil municipal du 16 juillet 2024

Mme le Maire demande s'il y a des observations sur le PV joint à l'ordre du jour. Mme Chopin a transmis par mail une demande d'ajout en deux points relatifs au sujet traité en question diverse. Après échange et en l'absence de consensus, la proposition de modifications en deux points est mise au vote

Vote :

Pour 9
Contre 2

Le PV est approuvé avec modifications

2/ Approbation du devis d'accompagnement AMO du cabinet NCR conseil pour le lancement et la mise en œuvre de la procédure de recrutement d'un exploitant du Bistrot de Buisson (DSP).

La proposition de NRC conseil, s'élevant à 2880,00 €TTC, consiste en une Assistance à Maitrise d'Œuvre pour le renouvellement du contrat de Délégation de Service Public du Bistrot (publication, commission ouverture des plis, PV, ...). Ce sujet soulève plusieurs réactions relatives au fonctionnement du Bistrot. La plupart des conseillers reviennent sur des sujets déjà évoqués mais pour lesquels aucune solution ou réponse satisfaisante n'a à ce jour été apportée.

Les objections portent sur :

- les difficultés inhérentes à ce type de contrat (DSP) que certains voudraient voir modifié (M Couche, C Serret...)
- les différentes contraintes techniques qui pèsent sur la rentabilité de l'établissement mettant en péril sa pérennité (M Couche...)
- le fait de voter une assistance pour le lancement de la mise en concurrence sans que nous ayons au préalable validé les modifications à apporter au contrat (F Chopin)
- la nécessité de disposer d'un bilan avant discussion (V Rochette, F Chopin,...)

Les réponses apportées par Mme le Maire et M. Lis s'appuient sur le conseil de l'avocate qui assiste la commune. Celle-ci considère que la rupture de continuité de la DSP pourrait nous être reprochée. Nous avons par ailleurs un contentieux en cours avec l'ancienne exploitante.

Cette position est également contestée au vu de l'information donnée concernant la mise en liquidation judiciaire simplifiée de la SARL Bistrot de Buisson qui de fait éteint toute action de cette société (M Couche).

Vote :

Pour 6
Abstentions 3
Contre 2

La proposition est adoptée.

3/ Approbation du devis d'accompagnement de l'avocate pour le lancement et la mise en œuvre de la procédure de recrutement d'un exploitant du Bistrot de Buisson (DSP).

Cette question est liée au sujet précédent. La mission complémentaire de l'avocate consiste en :

- Analyse et modification du contrat de DSP
- Rédaction du règlement de consultation
- Rédaction des modèles de délibération pour la passation du contrat
- Assistance à la finalisation du contrat

Le devis d'intervention est de 1 800€ et le taux horaire de 120 € en cas de prestation complémentaire. Mme le Maire met au vote cette proposition.

Vote :

Pour 10
Contre 1

Le devis est adopté

4/ Modification du tableau des effectifs.

Mme le Maire expose que suite au décret 2024-826 du 16 juillet 2024, Mme Rinci notre secrétaire de mairie peut bénéficier d'une promotion interne et passer de la catégorie C à la catégorie B (Rédacteur).

Pour ce faire il faut que nous modifiions le tableau des effectifs pour créer le poste (et supprimer l'ancien)

Vote : pour à l'unanimité

La proposition est adoptée.

5/ DM Assainissement

La réévaluation du taux de l'emprunt (indexé sur le Livret A) modifie de quelques euros le montant des ICNE (Intérêt Courus Non échus : 38,43€ arrondi à 100€) estimé lors de la préparation du budget (article 66 /66112).

Par ailleurs la trésorerie demande à ce que les prestations d'entretien de la station d'épuration ne figurent plus dans les autres charges de gestion courante article 6558 mais à l'article 6228 Rémunération d'intermédiaire.

La proposition de décision modificative est la suivante :

Ligne budgétaire	Débit	Crédit
66 /66112		100,00
011 / 6228		5000,00
65 / 6588	5100,00	

Vote : pour à l'unanimité

La proposition est adoptée.

6 / Demande de subvention : AFM TELETHON

Mme le Maire fait part d'un courrier de demande de subvention concernant l'événement du TELETHON. Elle rappelle que nous n'avions pas participé l'an dernier et propose de maintenir cette position.

La demande de subvention est mise au vote.

Vote : contre à l'unanimité

La subvention n'est pas accordée

7/ Avenant au délai pour les lots du marché du chantier de construction de l'atelier municipal

Un nouvel avenant au délai d'exécution d'un mois est nécessaire, soit une prolongation jusqu'au 30 Octobre 2024 inclus. Mme le Maire expose que cela résulte d'une mauvaise appréciation du Maître d'œuvre.

Afin de ne pas déchausser et conserver l'arbre existant (tilleul de haute futaie), le niveau fini de la plateforme devant le bâtiment a été rehaussé d'environ 0,40 m, entraînant le besoin d'un prémur béton préfabriqué en complément pour la réalisation et la solidité de la rampe d'accès depuis la voie publique jusqu'au niveau des garages puisque la pente a été modifiée.

Vote : Pour 10
Abstentions 1

La proposition est adoptée.

8. Avenant financier concernant le lot N°1 du marché du chantier de construction de l'atelier municipal

Ceci est la conséquence de la délibération précédente. La plus-value concerne le prolongement de

mur de soutènement de 3,75 m, pour adapter et sécuriser l'aménagement de la rampe d'accès rendu nécessaire par la modification de pente. Le devis comprend le terrassement, les fondations en béton armé, la commande et la mise en œuvre du mur préfabriqué avec joints en creux. Le montant est de 10 000€ TTC.

Il est demandé à voir sur place et s'il y aura également plus-value au niveau du montant de la Maîtrise d'Œuvre (F Chopin) et les éventuels recours en regard de l'erreur d'appréciation (plusieurs conseillers). B Lis répond que pour des raisons de responsabilité (assurance) ces travaux doivent être financés par la commune mais pas de plus-value de la MO.

La proposition est mise au vote

Vote : Pour 9
Contre 2

La proposition est adoptée.

9. DM commune pour avenant aux travaux de construction de l'atelier municipal

En conséquence cette dépense n'ayant pas été prévue au budget il convient de procéder à un virement de crédit pour provisionner cette plus-value de 10 000€ au programme du garage.

La proposition est de réduire le programme du cabinet médical (-3000€), le programme panneaux d'information et site internet (-1000€) et le programme matériel divers (-3000€), et d'affecter la somme de 3 000€ reçue des fonds de concours de la CCVV pour le projet de signalétique.

Vote : Pour 9
Abstentions 1
Contre 1

La proposition est adoptée.

Questions diverses :

- Retour groupe de travail sur l'implantation d'une antenne 4G (B Lis)

Suite à la dernière réunion et aux questionnements de la commission, l'interlocuteur de chez Bouygues (en charge du déploiement) a précisé les choses. A ce stade 3 sites d'implantation sur des terrains communaux ou départementaux répondent à l'exigence d'efficacité pour « arroser » le centre du village. Les actions à mener pour avancer consistent à se rapprocher des éventuels riverains et prévoir une réunion publique d'information. V Rochette fait part d'une proposition sur terrain privé qui pourrait être plus discrète (à suivre).

- Retour de la commission communication (B lis)

Les plaques sur les monuments restaurés ont été posées. Le résultat donne satisfaction.

Le « mini » cahier des charges pour la réalisation par David des panneaux en bois d'information a été finalisé suite aux remarques du dernier conseil municipal.

La refonte du site internet avance. B Lis insiste sur la sécurisation du site et surtout sur les aspects réglementaires des publications suite à la réforme de 2022. Une procédure sera à mettre en place pour y répondre et cela risque d'être lourd pour les petites communes (possible dérogation par décision du CM à étudier).

- Point sur la Sarl Bistrot de Buisson

Nous sommes désormais en relation avec le liquidateur mandaté suite à la liquidation judiciaire simplifiée de la SARL. La déclaration de créance est en cours.

- Deux derniers points sont évoqués : V Rochette : l'entretien du terrain de la Tour de Guet (voir éventuellement intervenant extérieur si trop de charge pour David), S Puechlong devenir de la

charrette C Serret indique que le Bistrot serait peut-être intéressé pour déco de la place. Reste à régler le problème de la remise en état (sécurité) de ladite charrette.

La séance est levée à 21 h 45

Le secrétaire de séance



Florence CHOPIN

Le Maire,



Chantal FRITSCH

